

# REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2022.
2. Proposition de subventions aux associations.
3. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.
4. Vote des taux d'imposition 2022.
5. Approbations des Comptes de gestion 2021 des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
6. Approbations des Comptes Administratifs 2021 des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
7. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.
8. Vote des budgets primitifs 2022 des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement et du lotissement des Forestières.
9. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2022.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K.LE GOVIC, D.PIGEAU, S.BOUDIN.

Absents représentés : C.LORENTZ par A.BOUCHERY, N SERGENT par M.DELARUE, A.PELLETIER PAR C.BARBIER, C.GRESTEAU par P.COLMAN, A.GOBERT par G.LEGRAND.

Absente excusée : E. PERON.

Secrétaire de séance : K.LE GOVIC.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Proposition du choix du prestataire pour la modification du P.L.U.
- Modification de la délibération de rétrocession du chemin privé route de Neuville.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### Vote des Subventions 2022 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2022, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 20 000 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

<b>DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR 2022</b>				
<b>SUBVENTIONS 2022 aux Associations</b>	<b>Accordée en 2021</b>	<b>Demande 2022</b>	<b>Proposition Commission finance</b>	<b>Vote 2022</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>				
Amis de l'Orgue	400	400	400	400
L'Avenir + pêche + musique 13/07	0	650	650	650
Les Echos de Chamerolles	0	600	600	600
COC + peinture pour le COC FOOT	7500	6910	7000	7000
COC Danse gala	0			
Club Informatique	0	0	0	
Comité des Fêtes	0		0	
Société Chasse CHILLEURS (compris entretien haies)	500	500	500	500
Société Chasse Gallierand	0	*	0	
ACAC Bibliothèque (12001) et Les Amis des Roses (8001)	1600	2000	2000	2000
Team'Mouv	0	0	0	
Association paroissiale	0	2500	1250	1250
La Forestière	1000	2000	1000	1000
Familles Rurales LOURY-CHILLEURS	0	200	200	200
MARPA séjour (séjour : 30 l par pers x 6 pers)	0			
<b>Sous total associations communales</b>				
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>11000</b>	<b>15760</b>	<b>13600</b>	<b>13600</b>
<b>ECOLEES</b>				
Association Amicale Secrétaire de Mairie	30	30	30	30
MFR Chaingy	75	150	150	150
MFR Beaumont les Autels	75	150	150	150
Domaine de Chantaloup	75	0	0	
CFA Chalette sur Loing	75		0	
CFA Sorigny	0		0	
Lycée Général et Tech Duhamel Dumonceau	75	75	75	75
Jeunes Sapeurs-Pompiers PITHIVIERS	75		75	75
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
Loiret Nature Environnement	100	100	100	100
SAFO	50			
Conférence 2022 "La Guerre de 1870-1871 dans le 45"	0	pas de montant	300	300
Choco château UDPL				
<b>SANTOLENE</b>				
<b>DIVERS</b>				
Protection environnement et animal (assoc de Neuville)	350	836	450	450
L'Alouette de Pithiviers	0			
SPA	0	350		
<b>Total associations Extérieures</b>	<b>2705</b>	<b>1691</b>	<b>1330</b>	<b>1330</b>
<b>Sous Total</b>	<b>15405</b>	<b>17451</b>		
Coopérative scolaire Primaire (15 l / enfant) 151	<b>2280</b>	2200	2265	2265
Coopérative scolaire Maternelle (15 l / enfant) 70	<b>1125</b>	1500	1050	1050
Foyer Socio Educatif Collège EREA SIMONE VEIL Amilly		pas de montant		
Foyer Socio Educatif Collège Neuville	660		700	700
Association Sportive Collège Neuville	560	606	600	600
En attente pour demandes associations diverses	607		455	455
<b>Sous Total</b>	<b>5232.00</b>	<b>4306</b>	<b>5070</b>	<b>5070</b>
<b>Total imputation 6574</b>	<b>20 637.00</b>	<b>21 757.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
<b>Total avec CCAS</b>	<b>21 512.00</b>	<b>22 707.00</b>		

## **Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.**

Une présentation au Conseil Municipal des indemnités de fonction versées aux élus est effectuée.

### **Taux d'imposition 2022**

Suite à la réception des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2022, après avoir constaté le produit fiscal attendu et au vu des prévisions budgétaires de l'année 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Les taux d'imposition pour l'année 2022 sont définis comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	39,96 %
Taxe foncière (non bâti) :	41,98 %

### **Comptes de gestion 2021 - Commune**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif 2021 - Commune**

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal procède à la désignation du Président de séance, avant le débat sur le Compte Administratif 2021 du budget de la Commune. M.COLMAN Philippe prend la présidence de la séance lors du vote, alors que Monsieur LEGRAND, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate pour l'exercice 2021 (du 01.01 au 31.12.2021) :

• un excédent de fonctionnement de :	181 680,94 €
• un excédent d'investissement de :	427 938,62 €
• un excédent de reste à réaliser en investissement :	8 590,45 €
(RAR dépenses : 31 611,55 € + RAR recettes : 40 202,00 €)	

Et constate un cumul au 31 décembre 2021 :

• un excédent de fonctionnement de :	406 175,01 €
• un excédent d'investissement de :	154 350,12 €

- un excédent en RAR en investissement de : 8 590,45 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 de la Commune.

### **Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2021**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2021 de la Commune, constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 406 175,01 €
- un excédent d'investissement de : 154 350,12 €
  
- un excédent de restes à réaliser en investissement de : 8 590,45 €  
(RAR dépenses : 31 611,55 € + RAR recettes: 40 202,00 €)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 406 175,01 €
- en recette d'investissement R 001 = 154 350,12 €

### **Budget Communal - Vote du budget unique 2022**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget communal 2022, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 2 137 914,01 €  
Section d'investissement : 1 049 943,53 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

### **Comptes de gestion 2021 - Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'Assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du budget Assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Budget service Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2021**

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du président de séance, avant le débat sur le Compte administratif 2021 du budget du service d'Assainissement de CHILLEURS AUX BOIS.

M. COLMAN Philippe prend la présidence de la séance lors du vote, alors que M. LEGRAND Gérard, Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2021 (du 01.01.21 au 31.12.21) :

- un excédent de fonctionnement de : 25 371,29 €
- un excédent d'investissement de : 11 322,50 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 221 282,16 €
- un excédent d'investissement de : 190 403,48 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du service Assainissement.

## **Budget Service Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2021**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2020 du service d'Assainissement, constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 221 282,16 €
- un excédent d'investissement de : 190 403,48 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 221 282,16 €
- en recette d'investissement R 001 = 190 403,48 €

## **Budget Service Assainissement- Vote du budget unique 2022**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service d'Assainissement 2022, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 du service Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	309 790,80 €
Section d'investissement :	259 936,67 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

## **Compte de gestion 2021 - Budget Service de l'Eau**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'Eau de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du budget de l'Eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Budget service de l'Eau - Approbation du Compte Administratif 2021**

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du président de séance, avant le débat sur le Compte administratif 2021 du budget du service de l'Eau de CHILLEURS AUX BOIS.

M. COLMAN Philippe prend la présidence de la séance lors du vote, alors que M.LEGRAND Gérard, Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2021 (du 01.01.21 au 31.12.21) :

- un déficit de fonctionnement de : 54 208,73 €
- un déficit d'investissement de : 887,92 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 104 297,85 €
- un excédent d'investissement de : 30 974,01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du service de l'Eau.

### **Budget Service de l'Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2021.**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2021 du service de l'Eau, constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 104 297,85 €
- un excédent d'investissement de : 30 974,01 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 104 297,85 €
- en recette d'investissement R 001 = 30 974,01 €

### **Budget Service de l'Eau - Vote du budget unique 2022**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2022, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	325 211,88 €
Section d'investissement :	209 527,72 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

### **Budget Lotissement Les Forestières - Vote du budget unique 2022**

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du lotissement Les Forestières 2022, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Unique 2022 du lotissement Les Forestières, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	377 693 €
Section d'investissement :	377 693 €

### **Choix du prestataire pour la modification du P.L.U.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation de bureaux d'études pour l'étude de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient la Société ECMO pour un montant total de 14 116,00 € HT soit 16 940,00 € T.T.C., se répartissant comme suit :

8 700,00 € T.T.C. pour la modification du PLU nécessaire à l'agrandissement de l'entreprise USEO.
3 840,00 € T.T.C. pour la modification partielle du PLU rue de la Gare.
4 400,00 € T.T.C. pour le téléversement au cadastre du PLU.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

### **Rétrocession chemin privé Route de Neuville**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de convention établie avec M. et Mme GODEFROY, demeurant 16 route de Neuville, et Mr GEORGES et Mme VESELINOVIC, demeurant 14 route de Neuville, indiquant les conditions de rétrocession d'un chemin privé situé 16 route de Neuville, a été cadastré section ZH 675 d'une surface de 610 m<sup>2</sup> et doit être modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la convention de cession de ce chemin privé, et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, à signer tous les actes relatifs à cette convention.

### **Affaires diverses :**

- Cathy BARBIER présente au Conseil Municipal les noms proposés par les élèves de l'école élémentaire pour désigner l'établissement scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le nom de Pierre DE RONSARD.

- La chasse aux œufs aura lieu le lundi 18 avril prochain. La commission Animation a besoin de personnes supplémentaires ce jour-là à partir de 9 h pour assurer la préparation.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu récemment en Sous-Préfecture concernant l'avenir du domaine de Chamerolles. L'association des copropriétaires a une dette de plus de 110 000 € auprès de la SICAP qui par conséquent ne souhaitait pas renouveler le contrat actuel qui se terminait le 31 mars. Une prolongation a été acceptée par la SICAP pour reconduire le contrat pour deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2022, mais de manière ferme et définitive, ne prolongera pas au-delà de cette date. Une procédure de carence sera lancée par l'administrateur du domaine, ce qui va conduire à la fermeture du site. De ce fait, la Commune stoppera également la distribution d'eau à cette même date. Les services de la DDT sont chargés de réquisitionner des logements pour reloger au plus vite les résidents actuels dans différentes communes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec Cambium 17 et les commerçants aura lieu lundi 11 avril à 17 h en Mairie.
- Une réunion de la commission Biodiversité aura lieu le 26 avril à 20 h 30.
- Une réunion sera organisée le mardi 19 avril à 19 heures avec les associations communales (hors sports) et la commission animation.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 12 mai 2022 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline  Représentée par A BOUCHERY.	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas  Représenté par M. DELARUE.	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie  Représentée par C.BARBIER.	Mme GRESTEAU Claire  Représentée par P.COLMAN.	M. GOBERT Aurélien  Représenté par G. LEGRAND.	Mme PERON Emilienne  Absente excusée	